

## ENTRÉES EN VIGUEUR

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 avril 2022, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

### **ORDONNANCE NO OCA22-(RCA21-30102)-002**

Cette ordonnance vise à modifier l'Annexe B du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA21-30102) afin d'ajouter deux organismes à but non lucratifs qui ont obtenus une demande de reconnaissance dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement.

---

### **ORDONNANCES NO OCA22-(B-3)-001, OCA22-(P-1)-001, OCA22-(C-4.1)-006, OCA22-(P-3)-001 et OCA22-(RCA09-Z01)-001**

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2022.

---

### **ORDONNANCE NO OCA22-(C-4.1)-001**

Cette ordonnance autorise le retrait d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite face à la rue Émilie-Brunet côté sud, à l'ouest de l'avenue Fernand-Gauthier - District de Rivière-des-Prairies

---

### **ORDONNANCE NO OCA22-(C-4.1)-002**

Cette ordonnance autorise l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes mobilité réduite au 11851, avenue Louis-Sicotte - District de Rivière-des-Prairies.

---

### **ORDONNANCE NO OCA22-(C-4.1)-005**

Cette ordonnance autorise l'installation d'une zone de débarcadère à l'usage de personnes à mobilité réduite face au 10170, 5e Rue - District de La Pointe-aux-Prairies.

---

**PRENEZ AVIS QUE** ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 12 avril 2022

Le secrétaire d'arrondissement  
Me Joseph Araj

*Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante: [montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles](http://montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles)*